



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU S.I.V.E.R.T.**

de l'Anjou

Comité syndical du 10 octobre 2025

**COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE
RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'ANJOU**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 10 octobre 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 octobre 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Étaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
donnant pouvoir à Monsieur Yves BOUCHER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Ce comité syndical adopte les délibérations suivantes :

-Délibération n° 25.33: Adoption du Compte Rendu du comité du 12 septembre 2025 ;

-Délibération n° 25.34 : Devenir de l'ISDND de la Courterie – 3RD'Anjou – Scénarios et feuille de route du SIVERT

-Délibération n° 25.35 : Consultation pour un marché d'accompagnement pour le devenir de l'ISDND du Louroux Beconnais

-Délibération n° 25.36 : Versement d'une prime pour les candidats non retenus dans le cadre du renouvellement de Concession de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique du SIVERT

-Délibération n° 25.37 : Consultation pour un marché de suivi environnemental en utilisant la bio-indication

-Délibération n° 25.38 : Adoption contrat tripartite de reprise Revigraph avec Norske

-Délibération n° 25.39 : Attribution de marché pour l'impression de 4 numéros du Journal Salamandre (n°39 à 42) à compter de Janvier 2026

-Délibération n° 25.40 : Subventions composteurs 2025

-Délibération n° 25.41 : Droit de Fermage

-Délibération n° 25.42 : Informations et Questions Diverses.

*Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,
Convocation adressée le 03/10/2025,
Compte rendu affiché le 06/11/2025*

P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 12 septembre 2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 10 Octobre 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.33**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 10 octobre 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 octobre 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
donnant pouvoir à Monsieur Yves BOUCHER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 17

(Deux pouvoirs à M. Y. BOUCHER et D. LAGLEYZE)

Votes POUR : 17

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20251010-DE_25_00446-DE
Date de télétransmission : 06/11/2025
Date de réception préfecture : 06/11/2025

Adoption du Compte Rendu du Comité Syndical du 12 septembre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les délibérations n°25.28 à n°25.32 du 12 septembre 2025 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le Président rapporte,

Le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2025 concernant l'ensemble des délibérations.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article Unique : D'adopter Le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2025 concernant l'ensemble des délibérations 25.28 au 25.32 (Annexe 1)

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20251010-DE_25_00446-DE
Date de télétransmission : 06/11/2025
Date de réception préfecture : 06/11/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 10 Octobre 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.34**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 10 octobre 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 octobre 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
donnant pouvoir à Monsieur Yves BOUCHER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 17

Votes POUR : 17

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

(Deux pouvoirs à M. Y. BOUCHER et D. LAGLEYZE)

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20251010-DE_25_00447-DE
Date de télétransmission : 06/11/2025
Date de réception préfecture : 06/11/2025

Devenir de l'ISDND de la Courterie – 3R d'Anjou - Scénarios et Feuille de route du Sivert de l'Anjou

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les délibérations n°18.43, n°19.29, n°19.13, n°23.24, n°23.33, n° 23.42 et n°24.37 concernant le potentiel devenir des ISDND de son territoire, en particulier de la Courterie;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Par les diverses délibérations n°18.43, n°19.29, n°19.13, n°23.24, n°24.37 et n° 23.42, le SIVERT étudie depuis plus de 6 ans maintenant, le potentiel devenir des ISDND propriétés de ses adhérents, dans le cadre d'un transfert éventuel vers le SIVERT.

Ainsi le 8 octobre 2019, le comité syndical du SIVERT refusait le transfert de l'ISDND de Fontaine Guérin, et actait ainsi la fermeture du site en lien avec la communauté de communes Baugeois Vallée.

Par la délibération n°23.33 du 7 juillet 2023, et à la suite de l'évolution du territoire des adhérents du SIVERT, en particulier la création du Syndicat 3R d'Anjou, le comité syndical décidait d'étudier la demande formulée par le syndicat d'un transfert de l'ISDND de la Courterie au SIVERT dans le cadre d'un projet d'extension. Ainsi un « *audit réglementaire, technique, financier et mission de conseil pour un éventuel transfert de l'ISDND de la Courterie* » a été réalisé entre Octobre 2024 et aujourd'hui.

A ce jour, la fin d'exploitation programmée est le 31 décembre 2029, (sous réserve de l'accord par la préfecture de la demande de prorogation).

Un COTECH et un COPIL se sont réunis à plusieurs reprises afin d'étudier les différentes phases et rapports intermédiaires. L'étude a été présentée à Monsieur LAGLEYZE, Président de 3R d'Anjou, ainsi qu'en bureau du SIVERT.

Les principales conclusions de l'étude présentées en séance font apparaître :

- Un suivi technique qui n'appelle pas de réserve à date,
- La nécessité de levée des préalables en amont du projet d'extension : compatibilité avec les différents documents de planification (PRPGD, SRADDET, SCOT), suivi de la procédure d'élaboration du PLUI en cours, régularisations (Zonage, servitude d'éloignement de 200m, ZAN...).
- Deux scénarios d'extension du site : l'un augmentant la durée de vie de 11-12 années, l'autre de 25 ans, induisant un coût à la tonne traitée (pour une hypothèse de 9000T/an) respectivement de 191€/T et 170€/T, TGAP comprise. Il conviendra toutefois d'y ajouter le financement de la post-exploitation, évalué entre 15 et 20€/T.

La durée d'instruction du dossier est estimée à trois années :

- 18 mois au total pour la levée des préalables ; la réalisation des études approfondies techniques, financières et juridiques ; la rédaction du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter et l'instruction des services de l'état ;
- 18 mois de travaux pour aménager les deux premières nouvelles alvéoles.

Il est donc nécessaire de décider dès à présent, du rôle du SIVERT de l'Anjou dans le devenir de l'ISDND de la Courterie, d'élaborer notre scénario et définir la feuille de Route du SIVERT.

En conclusion, le Comité syndical du SIVERT de l'Anjou décide à l'unanimité :

Article premier : De prendre acte de la présentation de l'étude telle qu'annexée (Annexe 2)

Article second : De Décider, du transfert de l'ISDND de la Courterie au SIVERT de l'Anjou à compter du 2 janvier 2030, sous réserve :

- De la levée de l'ensemble des « préalables » réglementaires, urbanistiques, fonciers, contractuels ... (notamment pages 10 à 16 de l'annexe 2),
- De l'accord par la Préfecture de Maine-et-Loire de la demande de prorogation d'exploitation de l'ISDND jusqu'au 31 décembre 2029 par 3R d'Anjou,
- De l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à l'extension du site,
- Que les études approfondies à venir confirme les coûts annoncés, permettant un coût à la tonne au maximum équivalent aux coûts moyens des ISDND de capacité similaire (y compris post-exploitation).
- De l'adoption par le SIVERT et le Syndicat 3R d'Anjou d'une convention adoptant les modalités de transfert, et en particulier le financement de la post-exploitation antérieure à la date de transfert, ainsi que la prise en charge des études nécessaires. Et ce au plus tard le 30 juin 2029.

Article troisième : De Retenir le scénario 2 « Extension horizontale et verticale » permettant une prolongation de 25 ans du site pour une capacité de traitement de 9000T par an, et un Coût estimé à 170€/T, TGAP comprise, auquel il conviendra d'ajouter le financement de la post-exploitation, évalué entre 15 et 20€/T.

Article Quatrième : D'accompagner le syndicat 3R d'Anjou dans la mesure des capacités du SIVERT, dans l'ensemble des études, démarches, réunions ... nécessaires à la levée des réserves ci-dessus énoncées, à l'obtention des autorisations et la réalisation des travaux.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 10 Octobre 2025

- Comité Syndical - Délibération n° 25.35

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 10 octobre 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 octobre 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUALT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
donnant pouvoir à Monsieur Yves BOUCHER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 17

Votes POUR : 17

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

(Deux pouvoirs à M. Y. BOUCHER et D. LAGLEYZE)

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20251010-DE_25_00448-DE
Date de télétransmission : 06/11/2025
Date de réception préfecture : 06/11/2025

Consultation pour un marché d'accompagnement pour le devenir de l'ISDND du Louroux Beconnais

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°25.34 du 10 octobre 2025 décidant du devenir de l'ISDND de la Courterie ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le SIVERT a réalisé un audit technique, juridique et financier de l'ISDND de la Courterie dont les résultats vous ont été présentés dans la délibération n°25-34, adoptée ce jour.

Cette délibération dans son article deuxième a décidé du transfert de l'ISDND de la Courterie au SIVERT de l'Anjou à compter du 2 janvier 2030, sous plusieurs réserves :

- La levée de l'ensemble des « préalables » réglementaires, urbanistiques, fonciers, contractuels ... (notamment pages 10 à 16 de l'annexe 2),
- L'accord par la Préfecture de Maine-et-Loire de la demande de prorogation d'exploitation de l'ISDND jusqu'au 31 décembre 2029 par 3R d'Anjou,
- L'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à l'extension du site,
- Les études approfondies à venir confirme les coûts annoncés, permettant un coût à la tonne au maximum équivalent aux coûts moyens des ISDND de capacité similaire (y compris post-exploitation).
- L'adoption par le SIVERT et le Syndicat 3R d'Anjou d'une convention adoptant les modalités de transfert, et en particulier le financement de la post-exploitation antérieure à la date de transfert. Et ce au plus tard le 30 juin 2029.

Pour ce faire le comité syndical a également décidé d'accompagner le syndicat 3R d'Anjou dans la mesure des capacités du SIVERT, dans l'ensemble des études, démarches, réunions ... nécessaires à la levée des réserves ci-dessus énoncées, à l'obtention des autorisations et la réalisation des travaux.

Or la durée d'instruction du dossier est estimée à trois années :

- 18 mois au total pour la levée des préalables ; la réalisation des études approfondies techniques, financières et juridiques ; la rédaction du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter et l'instruction des services de l'état ;
- 18 mois de travaux pour aménager les deux premières nouvelles alvéoles.

Il est donc urgent de décider dès à présent, de la réalisation des études nécessaires à l'obtention de l'ensemble des autorisations, mais également les modalités de reprise de l'ISDND de la Courterie par le SIVERT.

Sachant qu'au regard de ses compétences actuelles et de celle de 3R d'Anjou , il est nécessaire de scinder les études en deux temps.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

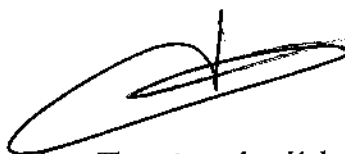
Article premier : De Participer à hauteur de 50% à l'ensemble des études réglementaires, techniques et financières permettant la levée des réserves telles que définies dans l'article 2 de la délibération n°25.34 de ce jour. Ces études seront réalisées par 3R d'Anjou, titulaire de l'arrêté préfectoral en cours. Le montant maximale de la participation du SIVERT sera de 150 000 € prélevé sur l'article 62268 chapitre 011.

Article deuxième: D'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour lancer un Marché de prestations de services afin de s'assurer un accompagnement réglementaire, juridique et financier organisant les modalités de reprise de l'ISDND de la Courterie par le SIVERT (ensemble des transferts, choix d'une modalité d'exploitation, RH, conventions, statuts...) dans la limite de 90 000 €. Les crédits seront inscrits au chapitre 011 article 62268. Conformément à la délibération n°20.22 du 22 septembre 2020, après avis de la commission d'appel d'offre, le comité syndical désignera l'attributaire du Marché.

Article troisième : Dans le cas où le SIVERT assurerait l'exploitation de l'ISDND de la Courterie à compter du 1^{er} janvier 2030, le SIVERT de l'Anjou reprendrait à sa charge l'intégralité de l'étude de l'article premier, dont les modalités seront définies dans la convention adoptant les modalités de transfert (art.2 de la délibération 25.34).

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49400 NOYANT VILLAGE

049-254902257-20251010-DE_25_00448-DE
Date de télétransmission : 06/11/2025
Date de réception préfecture : 06/11/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 10 Octobre 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.36**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 10 octobre 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 octobre 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
donnant pouvoir à Monsieur Yves BOUCHER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 17
Votes POUR : 17
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

(Deux pouvoirs à M. Y. BOUCHER et D. LAGLEYZE)

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20251010-DE_25_00449-DE
Date de télétransmission : 06/11/2025
Date de réception préfecture : 06/11/2025

**Versement d'une prime pour les candidats non retenus
dans le cadre du renouvellement de Concession de service public
pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique du SIVERT**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.57 du 20 décembre 2024, décidant le versement d'une prime aux candidats non retenus dans le cadre de l'appel d'offre pour le renouvellement de la DSP de l'UVE Salamandre ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Par délibération N° 24.57 du 20 décembre 2024, le SIVERT de l'Anjou a décidé de confirmer le versement d'une prime maximale de 100 000 € HT par candidat non retenu dans le cadre de l'appel d'offre pour le renouvellement de la DSP de l'UVE Salamandre. Quatre candidats ayant remis une offre initiale le montant maximal défini de 300 000 € HT a été inscrit sur le Budget 2025 à l'article 60421 Chapitre 011.

4 offres finales ont été reçues le 22 septembre dernier, confirmant le montant maximal prévu. En tant que mandataire du Groupement d'Autorités Concédantes (GAC), le SIVERT versera cette prime aux candidats non retenus. Les trois autres partenaires du GAC reverseront au SIVERT la part due, au prorata des tonnages indiqués dans la convention du GAC.

A savoir pour 300 000 € HT, et 146 000 Tonnes/an pour les 4 collectivités du GAC :

Com Com du Pays Sabolien (4000T/an) :	8 219,18 € HT (300000/146000 X 4000T/an)
Tours Val de Loire (21000T/an) :	43 150,68 € HT (300000/146000 X 21000T/an)
Angers Loire Métropole (60000T/an):	123 287,67 € HT (300000/146000 X 60000T/an)
SIVERT de l'Anjou (61000T/an):	125 342,47 € HT (300000/146000 X 61000T/an)

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

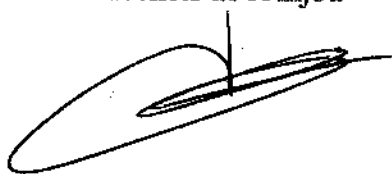
Article Premier : De verser une prime de 100 000 € HT à chacun des 3 candidats non retenus, soit 300000€ HT au total, dans le cadre de l'appel d'offre pour le renouvellement de la DSP de l'UVE Salamandre sur les crédits prévus au Budget 2025 à l'article 60421 Chapitre 011 en tant que mandataire du Groupement d'Autorités Concédantes (GAC).

Article Deuxième : D'appeler les titres relatifs aux trois autres partenaires du GAC à l'article 74758 chapitre 74 qui reverseront au SIVERT la part qui lui est due, au prorata des tonnages indiqués dans la convention du GAC, comme suit :

Communauté de Communes du Pays Sabolien :	8 219,18 € HT
Tours Val de Loire :	43 150,68 € HT
Angers Loire Métropole :	123 287,67 € HT

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 10 Octobre 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.37

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 10 octobre 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 octobre 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
donnant pouvoir à Monsieur Yves BOUCHER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 17 (Deux pouvoirs à M. Y. BOUCHER et D. LAGLEYZE)

Votes POUR : 17

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20251010-DE_25_00450-DE
Date de télétransmission : 06/11/2025
Date de réception préfecture : 06/11/2025

Consultation pour un marché de suivi environnemental en utilisant la bio-indication

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Depuis le démarrage de l'usine, le suivi de la qualité de l'air autour de l'U.V.E. de Lasse utilise pour la bioindication lichénique la méthode développée et brevetée par le laboratoire Aair lichens afin d'assurer une partie du suivi environnemental autour de l'UVE.

Le professeur Giraudeau gérant de cette société nous a informé qu'il prendrait sa retraite à compter de 2026 et qu'il ne serait pas en mesure de continuer le suivi, la société et le brevet n'ayant pas de repreneur.

Afin d'assurer la continuité du suivi environnemental, une consultation doit être lancée. Cette dernière sera passée en procédure adaptée pour les années 2026-2027-2028. Nous utiliserons la norme NF EN 16413 qui fournit une méthode d'évaluation des lichens épiphytes.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De bien vouloir autoriser Monsieur le Président à lancer un Marché à procédure Adaptée dit MAPA, pour le suivi environnemental utilisant la bio-indication autour de l'UVE de Lasse pour les années 2026 à 2028, soit trois années. Les crédits seront prélevés chaque année sur le chapitre 011 article 6228.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20251010-DE_25_00450-DE Date de télétransmission : 06/11/2025 Date de réception préfecture : 06/11/2025
--

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 10 Octobre 2025

- Comité Syndical - Délibération n° 25.38

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 10 octobre 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 octobre 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
donnant pouvoir à Monsieur Yves BOUCHER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 17

Votes POUR : 17

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

(Deux pouvoirs à M. Y. BOUCHER et D. LAGLEYZE)

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20251010-DE_25_00451-DE
Date de télétransmission : 06/11/2025
Date de réception préfecture : 06/11/2025

Adoption du contrat tripartite de reprise REVIGRAPH avec NORSKE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

A compter du 1^{er} janvier 2026, les collectivités pourront souscrire un nouveau type de contrat de reprise filière, pour le recyclage des imprimés papiers et des papiers à usage graphique.

Ce contrat de rachat, évacuation et valorisation des papiers, intitulé « REVIGRAPH », est proposé par la société NORSKE SKOG.

Le SIVERT a été sollicité pour souscrire à ce contrat à l'échelle de l'ensemble des collectivités du SIVERT, nous permettant de bénéficier d'un tarif intéressant, d'un montant unique pour nos collectivités de 117€/T, à date.

Toutes les collectivités membres du SIVERT ont fait part de leurs intérêts à souscrire à ce contrat avec la société NORSKE SKOG.

Dans le cadre de sa compétence traitement, et donc de ses missions de contrôle de la SPL Anjou TriValor et du bon fonctionnement du centre de tri en particulier dans le cadre des bonnes affectations des tonnes par les repreneurs, le SIVERT a la possibilité d'être cosignataire des contrats. Cela lui permettra de bénéficier des informations, d'être un interlocuteur reconnu par les repreneurs, en particulier en cas de difficultés sur le centre de Tri (départ) ou sur le site de reprise (arrivée), et ce bien évidemment en lien étroit avec chacune des collectivités signataires.

En conclusion le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De bien vouloir autoriser Monsieur le Président à co-signer les contrats avec chacune des collectivités du SIVERT, et la société NORSKE SKOG pour assurer la reprise, le rachat, l'évacuation et la valorisation du papier depuis le centre de tri Anjou Trivalor. (Annexe 3)

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 10 Octobre 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.39**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 10 octobre 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 octobre 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
donnant pouvoir à Monsieur Yves BOUCHER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 17
Votes POUR : 17
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

(Deux pouvoirs à M. Y. BOUCHER et D. LAGLEYZE)

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20251010-DE_25_00452-DE
Date de télétransmission : 06/11/2025
Date de réception préfecture : 06/11/2025

Attribution de marché pour l'impression de 4 numéros du Journal Salamandre (n°39 à 42) à compter de Janvier 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°25.09 du 21 février 2025

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Afin d'assurer l'impression et la livraison en points de dépôt des 4 prochains numéros du journal Salamandre, le Comité syndical a décidé par la délibération 25.09 le lancement d'un appel d'offre.

La fréquence de diffusion du journal est semestrielle (janvier et juillet) à raison d'environ 160 000 exemplaires par numéro. Le journal comprend 16 pages intérieures dont 4 centrales réservées au tri. Chaque numéro fait l'objet de cinq versions (seule la quatrième de couverture varie en fonction des structures de collecte) destinées à l'ensemble des foyers des territoires.

Ce marché est conclu pour une durée de deux années à compter de sa date de notification, soit pour l'impression de 4 numéros du journal Salamandre (pour les parutions estimées à janvier 2026, juillet 2026, janvier 2027 et juillet 2027).

Le marché a été passé sur la base d'un marché à procédure adapté. La publicité a eu lieu du 2 septembre au 29 septembre 2025, 12h.

12 dossiers ont été retirés et 3 offres ont été déposées

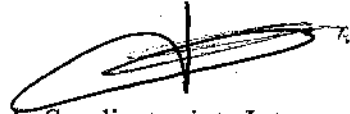
Après analyse des offres selon les critères du règlement de la consultation, la CAO, réunie le 10 octobre 2025, vous propose de retenir l'imprimerie :

- **FABREGUE - SPRINT**

En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **Article unique : De bien vouloir autoriser le Président à signer le marché pour l'impression de quatre numéros du journal SALAMANDRE n°39 à n°42 (janvier 2026 à juillet 2027) avec la société FABREGUE - SPRINT basée à SAINT-YRIEIX (87), pour un montant de 19 141,60 € HT pour le numéro 39, selon les modalités définies dans l'acte d'engagement. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 011 art. 6237**

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20251010-DE_25_00452-DE
Date de télétransmission : 06/11/2025
Date de réception préfecture : 06/11/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 10 Octobre 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.40**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 10 octobre 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 octobre 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
donnant pouvoir à Monsieur Yves BOUCHER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 17
Votes POUR : 17
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

(Deux pouvoirs à M. Y. BOUCHER et D. LAGLEYZE)

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20251010-DE_25_00453-DE
Date de télétransmission : 06/11/2025
Date de réception préfecture : 06/11/2025

Subventions Composteurs 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

VU l'article L541-21-1 du Code de l'Environnement issu de la loi relative à la lutte contre les gaspillage et l'économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 Février 2020 ;

Vu la délibération n° 25.13 du 21 février 2025,

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Dès sa création, le SIVERT a décidé de développer le recyclage matière et organique comme prioritaire en amont de la valorisation énergétique, tant pour des raisons d'intérêt écologique qu'économique.

Depuis l'article L541-21-1 du Code de l'Environnement issu de la loi relative à la lutte contre les gaspillage et l'économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 Février 2020 prévoit qu'au plus tard le 31 décembre 2023 les collectivités auront l'obligation d'organiser le tri à la source, la collecte sélective et valorisation des Biodéchets. Le dispositif déployé par le SIVERT peut donc permettre d'y répondre pour toute ou partie.

En 2025, le SIVERT a inscrit au budget une participation de 22 500 € soit l'aide à 1500 conteneurs au maximum.

Par délibération n° 25.13 du 21 février 2025, une première répartition pour un total de 796 composteurs a été réalisée comme suit :

- 102 conteneurs pour le Syndicat 3RD'Anjou,
- 643 Conteneurs pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,
- 51 pour Anjou Bleu Communauté,

Depuis une structure a déposé un dossier pour un total de 52 composteurs :

- La Communauté de Communes Baugeois-Vallée, pour 52 conteneurs

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Premièrement : de continuer le principe d'un soutien financier de 15 € par composteur individuel ou lombricomposteur auprès des adhérents du S.I.V.E.R.T. dans le cadre des opérations de réduction des déchets à la source. Le soutien accompagnera prioritairement les collectivités dont moins de 70% des foyers de chaque collectivité ont accès à ce type de conteneur.

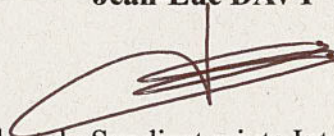
Deuxièmement : d'autoriser Monsieur le Président à signer avec chacune des structures une convention définissant précisément le montant de l'aide et l'engagement de chacune des parties notamment en matière de communication et d'Information. Dorénavant, la signalétique sera prise en charge à part égale par les deux parties.

Troisièmement : d'adopter la répartition telle qu'indiquée ci-dessous :

- Communauté de Communes Baugeois-Vallée, pour 52 conteneurs

Portant le total à 848 composteurs financés sur les 1500 inscrits au Budget 2025.
Les crédits seront prélevés à l'article 2041511 chapitre 204.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 10 Octobre 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.41**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 10 octobre 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 octobre 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
donnant pouvoir à Monsieur Yves BOUCHER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 17

Votes POUR : 17

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

(Deux pouvoirs à M. Y. BOUCHER et D. LAGLEYZE)

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20251010-DE_25_00454-DE
Date de télétransmission : 06/11/2025
Date de réception préfecture : 06/11/2025

Droit de fermage

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le 15 novembre 1999, le comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou décidait des caractéristiques de la future Unité de Valorisation Energétique de Lasse. Un terrain avait alors été proposé, par les élus locaux, en bordure de la D 141 à proximité immédiate de l'ancienne usine d'incinération, gérée par le S.I.C.T.O.D. Nord Est Anjou. Au printemps 2000, le S.I.V.E.R.T. a acquis la parcelle C493, au lieu-dit « Le Salvart », d'une superficie de 2ha59a20ca. Celle-ci était donc destinée initialement à recevoir l'unité.

Monsieur Thierry GALLET, exploitant agricole, bénéficiait sur cette parcelle, d'un bail de neuf années à compter du 1^{er} novembre 1993, renouvelable. Par la suite, sur proposition des élus du conseil municipal de Lasse et des associations locales, le site actuel a été préféré pour la construction de l'U.V.E.

En conséquence, le droit de fermage s'applique sur la parcelle « Le Salvart », il s'élève pour l'année 2025 à 360,81 € ; la variation de l'indice de fermage en 2025 est de + 0,42 %.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De bien vouloir autoriser Monsieur le Président à effectuer le titre de recette lié au droit de fermage de l'année 2025 au nom de GAEC de Parigné pour un montant de 360,81 € et ce sur le chapitre 75 article 75813.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT VILLAGE

049-254902257-20251010-DE_25_00454-DE
Date de télétransmission : 06/11/2025
Date de réception préfecture : 06/11/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 10 Octobre 2025
- Comité Syndical - Délibération n° 25.42**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 10 octobre 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 octobre 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Sébastien BERGER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
donnant pouvoir à Monsieur Yves BOUCHER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 17
Votes POUR : 17
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

(Deux pouvoirs à M. Y. BOUCHER et D. LAGLEYZE)

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20251010-DE_25_00455-DE
Date de télétransmission : 06/11/2025
Date de réception préfecture : 06/11/2025

Informations et Questions diverses

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

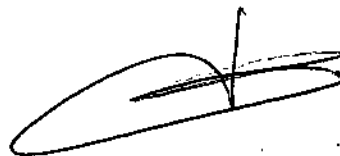
Afin de tenir informés les membres du Comité syndical, de l'action du SIVERT, et de l'avancement des projets, le Président donne information sur les décisions prises et apporte des informations sur les sujets suivants :

- **Point sur le renouvellement de la DSP**
- **Organisation du Congrès AMORCE qui se déroulera du 14 au 16 octobre à Angers**
- **Décision du Président du 26/09/2025 pour l'ouverture d'une ligne de Trésorerie de 300 000 € avec ARKEA BANQUE**

Le comité syndical prend acte des informations portées à sa connaissance

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20251010-DE_25_00455-DE
Date de télétransmission : 06/11/2025
Date de réception préfecture : 06/11/2025